

Procédures d'audition

L'horaire des auditions est publié sur notre site web (avril 2019). Il revient à chaque professeur et participant d'en prendre connaissance

Si nécessaire, les candidats doivent s'assurer des services d'un accompagnateur et en assumer les frais.

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil trente (30) minutes avant l'heure fixée pour leur audition. Les participants doivent fournir deux copies de leurs pièces : si possible la partition originale plus une photocopie dans la bonne tonalité avec des mesures **numérotées**. En classe concerto trois copies sont demandées. Le candidat doit avoir ses partitions ou photocopies lors de son inscription à la table d'accueil. Lorsque vous présentez plus de deux pièces, il est fortement suggéré de présenter vos pièces photocopiées et reliées dans l'ordre d'interprétation.

Dans les classes Festival et Concerto, quand une catégorie d'âge est terminée, le jury remet aux participants les commentaires écrits ainsi que les notes. Des médailles seront remises selon les résultats : médaille d'or 90 % et plus, d'argent 85 à 90 %, médaille de bronze 80 à 85%. Les participants de la classe Festival ayant obtenu une note supérieure à 92% passent en finale.

Dans la classe Récital, les médailles sont remises selon les résultats suivants : médaille d'or 92 % et plus, médaille d'argent 88 à 92 %, médaille de bronze 85 à 88 %. Les participants obtenant une note supérieure à 94% passent en finale. À la fin des auditions et après délibérations, les membres du jury se réservent le droit d'ajouter un ou deux médaillés d'or aux participants à la Finale.

Les auditions pour les Finales se dérouleront le 5 mai

Les trois premières places des classes Festival, Récital et Concerto ainsi que les trois grands lauréats du FCMS seront dévoilés lors de la cérémonie des résultats, dimanche 5 mai à 16 h ainsi que les prochains solistes de la saison de l'OSJS.

Tous les médaillés d'or sont admissibles à des bourses. Les récipiendaires doivent être présents pour recevoir leur bourse

Coût des Inscriptions

Classe Festival

Participants de l'Estrie	Autres régions	
7-11 ans	40 \$	45 \$
12-16 ans	45 \$	50 \$
17 ans et plus	50 \$	55 \$

Musique de chambre, Ensemble vocal Ensembles jazz

45 \$ (duo) participants de l'Estrie
50 \$ (duo) participants des autres régions
5 \$ par musicien supplémentaire

Classes Récital et Concerto

Participants de l'Estrie	Autres régions	
7-11 ans	55 \$	60 \$
12-16 ans	60 \$	65 \$
17 ans et plus	65 \$	70 \$

Musique de chambre, Ensemble vocal
55 \$ (duo) Participants de l'Estrie
60 \$ (duo) Participants des autres régions
5 \$ par musicien supplémentaire

L'Estrie comprend les MRC suivantes
Memphrémagog, Coaticook, Les Sources,
Le Val Saint-François, Le Granit
Le Haut-Saint-François et Sherbrooke

Important

Les participants

- **ne peuvent se présenter en solo à la fois en classe Festival et en classe Récital.**
- **ne peuvent présenter une même œuvre dans deux catégories différentes**
- **recevant deux années de suite une des trois premières bourses de leur catégorie dans la classe festival devront se présenter dans la classe récital l'année suivante.**
- **au Concours de musique du Canada doivent se présenter dans la Classe Récital.**

**Les trois lauréats du FCMS
seront choisis nécessairement
dans la classe Récital.**

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur notre page web:

www.fcmsherbrooke.com

Votre inscription est confirmée lorsque nous recevons le paiement à l'adresse suivante:

FCMS
5959, rue Frappier
Sherbrooke (Qc)
J1N 2K2

Faire votre chèque à l'ordre du FCMS.

Clôture des inscriptions 17 février 2019

Aucun changement au répertoire après le 2 mars 2019

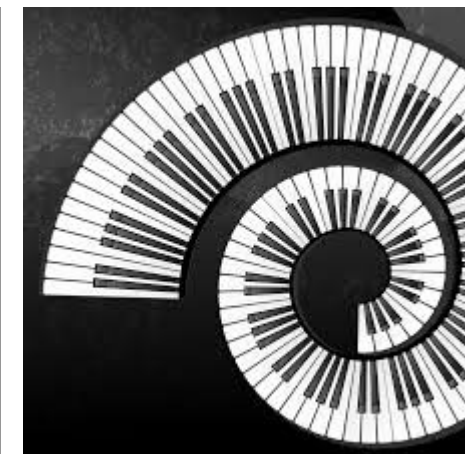
Pour toute information supplémentaire
Madeleine Tremblay.
Directrice générale
(819) 864-9438
madeleine.tremblay@videotron.ca

Martine Labbé
Présidente
819-846-2415
la.martine@videotron.ca

Andrée-Anne Pellerin
Coordonnatrice
(438) 889-3739
andree.anne.pellerin@gmail.com



30^e ÉDITION



Prospectus 2019

Auditions

28 avril au 4 mai

Finale et cérémonie des résultats

5 mai

Président d'honneur

Paul Gingues

Ambassadeurs

Jimmy Brière

Anne-Marie Leblanc

Thierry Bégin-Lamontagne

Admissibilité

L'âge du participant est déterminé au 1er octobre 2018. La limite d'âge est de 28 ans (31 ans pour le chant).

Pour les ensembles Musique de chambre/ Ensemble vocal, la catégorie est déterminée par l'âge du plus âgé des participants.

Une dérogation pour augmenter la limite d'âge peut être obtenue pour un participant étudiant à temps plein dans un programme de musique universitaire.

Les œuvres choisies doivent faire partie du répertoire classique ou être de facture classique : en cas de doute, faire approuver votre répertoire.

Règlements généraux

Les classes sont ouvertes à tous les instruments non amplifiés.

En chant, les participants peuvent se présenter en chant classique ou/et en comédie musicale.

Pour la guitare, les cordes doivent être en nylon (guitare classique).

La mémorisation des œuvres est OBLIGATOIRE pour tous les participants. Seules les sonates accompagnées, les œuvres présentées en Musique de chambre ou Ensemble vocal seront autorisées à être jouées avec partitions. En Récital, bien lire les précisions de votre classe.

Les participants doivent veiller à ce que la durée d'exécution de leur programme n'excède pas la limite de temps permise. Il est important de signaler que la limite de temps est une limite globale qui vous est accordée, comprenant le temps de vous installer et le temps entre les pièces. Tout manquement à ce règlement entraînera une pénalité de 5 points sur le total de votre note.

Les reprises sont acceptées pourvu que la limite de temps soit respectée.

Classe Festival

Cette classe vise à encourager la pratique de la musique classique et s'adresse à tous les musiciens qui désirent relever un défi personnel.

Les instrumentistes doivent interpréter deux pièces de caractère contrastant. En chant (comédie musicale ou chant classique), les candidats devez présenter deux pièces pour les participants de 11 ans et moins et trois pièces pour les participants de plus de 12 ans.

En comédie musicale, bien vérifier que votre répertoire provienne réellement d'une comédie musicale : en cas de doute, faire approuver votre choix.

En musique de chambre/ensemble vocal les participants doivent présenter une ou deux pièces pourvu que la limite de temps soit respectée. Les ensembles doivent être composés d'un maximum de 15 membres.

NOUVEAU: Pour l'édition 2019, les ensembles jazz de 12 à 16 ans sont admissibles. Bien noter que la limite de temps est la même que pour les autres ensembles. Deux copies (avec mesures numérotées) de la partition directrice de chaque pièce doivent être fournies la journée de la prestation (les participants doivent fournir une partition complète comprenant l'ensemble des informations nécessaires au juge (ex.: thème, accompagnement, section rythmique et toute autre information pertinente). L'ordre des solos doit être indiqué dans la partition. Bien noter que les morceaux sélectionnés doivent être issu du répertoire jazz traditionnel.

Les prestations doivent être le plus près possible d'une version acoustique.

Il n'y aura pas de sonorisation fournie pour cette catégorie par le FCMS. Une installation de base sera sur place (batterie, amplificateur de base, de guitare et un piano). Les besoins techniques spécifiques en dehors de ceux-ci doivent être fournis par les participants. L'installation doit compter dans le temps maximal prévu pour la prestation soit 10 ou 15 minutes selon votre catégorie d'âge.

Classe Récital

Cette classe s'adresse aux musiciens plus avancés. Les participants au Concours de musique du Canada doivent se présenter dans cette classe.

Les participants solistes doivent interpréter des œuvres de caractères contrastants.

Sous peine de disqualification, une de ces œuvres doit être de l'époque baroque ou classique, dans le but de démontrer une compréhension des styles de ces époques. Dans le doute, faire approuver votre répertoire.

Les instrumentistes doivent présenter deux ou trois œuvres.

Les participants en **chant classique** peuvent présenter trois ou quatre œuvres dans trois langues différentes.

Les participants en **comédie musicale** doivent interpréter trois ou quatre œuvres dans au moins deux langues différentes. Le titre des comédies musicales desquelles les œuvres sont extraites doit obligatoirement être indiqué sur la fiche d'inscription.

Les participants en **ensembles** doivent présenter une œuvre complète, ou deux œuvres contrastantes, **ou** au moins deux mouvements contrastants d'une œuvre.

Pour **les instruments plus récents**, le répertoire doit couvrir au moins deux périodes différentes.

La mémorisation des œuvres est OBLIGATOIRE.

Seules les sonates accompagnées (vents, cordes, percussions), les œuvres présentées en Musique de chambre ou Ensemble vocal sont autorisées à être jouées avec partitions. Si le participant inscrit deux sonates accompagnées, il doit soit en interpréter une de mémoire, soit ajouter une troisième pièce qui, elle, sera jouée de mémoire.

Classe Concerto

En collaboration avec l'OSJS

Les participants peuvent présenter :

- un ou plusieurs mouvements d'un concerto;
- une œuvre concertante ;
- un ou deux airs d'opéra, d'oratorio, ou toute œuvre pour voix et orchestre;
- s'ils ont 16 ans ou moins, un ou plusieurs mouvements d'un concertino (œuvre pédagogique sans orchestration).

Le directeur musical de l'OSJS assiste aux auditions pour sélectionner les solistes qui participeront à l'un des trois concerts de la saison suivante. **Ses choix peuvent différer de ceux du jury de la Classe Concerto du FCMS.** Les solistes de l'OSJS sont retenus non seulement en fonction de la qualité de leur interprétation, mais également de la possibilité d'intégrer à l'Orchestre l'œuvre qu'ils interprètent. Deux des solistes doivent étudier à temps plein ou habiter dans la région de l'Estrie. Le chef et directeur musical se réserve le droit de demander au soliste de jouer une autre œuvre avec l'Orchestre.

Limite de temps pour la Classe Festival

7-9 ans	6 minutes
10-11 ans	8 minutes
12-13 ans	10 minutes
14-16 ans	15 minutes
17 ans et plus	20 minutes

Limite de temps pour les classes Récital et Concerto

7 à 11 ans	15 minutes
12 à 16 ans	20 minutes
17 ans et plus	30 minutes